

on vit bientôt que les dimensions restreintes de ce musée n'étaient pas conformes à la volonté du donateur. Le gouvernement dut alors rembourser les 60,000 francs qui avaient été déjà dépensés. En 1866, la veuve Hélène Tositza offrit à l'État un terrain convenable tout près de l'École polytechnique, pour la construction d'un *Musée national*. Ce fut là que l'on établit en 1869 le Musée de M. Bernardakis, dans un style élégant et gracieux, digne de figurer à côté des autres monuments de cette ville. On y a dépensé 289,846 fr. 62, jusqu'en 1875, sans pouvoir le terminer. C'est alors que l'Association archéologique, en 1878, avec le consentement du gouvernement, l'a pris à sa charge.

Bientôt on y installera toutes les antiquités de l'État. Une circulaire du ministre de l'instruction publique, en date du 30 juin 1858, renferme les prescriptions nécessaires pour le classement des antiquités. Il est vrai que les échantillons sont disséminés çà et là, mais le temps est proche où ils seront rassemblés pour former une collection complète, qui sera pour les antiquités grecques d'une richesse inestimable. Le Musée est dès aujourd'hui partagé en divisions correspondant aux diverses époques, et chacune de ces divisions a des subdivisions pour les diverses espèces d'antiquités.

La dépense annuelle, pour le service de la section archéologique, en 1877-78, s'est élevée à 108,050 francs.

B.

MUSÉE NUMISMATIQUE.

D'après la loi de 1867 sur la Bibliothèque nationale, le Musée numismatique de la Grèce y est annexé, et il est administré par l'inspecteur même de cette bibliothèque.

